

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	23 février 2016			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Réforme des Institutions		Lié à :(obligatoire) ad 15.052
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)		
Contenu : Article 65, alinéa 2 <sup>2</sup> <u>Les groupes qui n'ont pas de représentation selon alinéa 1 peuvent déléguer un représentant avec voix consultative dans les commissions.</u>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Laurent Debrot, président de la commission		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :